



## ■ ŒUVRER À LA SÉCURITÉ, À LA STABILITÉ ET À L'INSTAURATION D'UN CLIMAT DE CONFIANCE

### TOILE DE FOND



La mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) en Géorgie est une mission d'observation civile non armée. Elle a été instituée par l'Union européenne le 15 septembre 2008.

Plus de deux cents observateurs civils ont été envoyés par les États membres de l'UE pour contribuer à stabiliser la situation sur le terrain à la suite du conflit survenu en août 2008. Ils surveillent le respect, par l'ensemble des parties, de l'accord en six points conclu le 12 août 2008, grâce à la médiation de l'UE, et signé par la Géorgie et la Russie, ainsi que de l'accord relatif aux mesures d'exécution conclu le 8 septembre 2008.

La mission a démarré ses activités d'observation le 1er octobre 2008 en surveillant le retrait des troupes russes des zones jouxtant l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie.

Depuis lors, la mission effectue des patrouilles, de jour comme de nuit, en particulier dans les zones situées le long des lignes de démarcation administrative avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. L'action de l'EUMM a principalement consisté à observer la situation sur le terrain, à rendre compte des incidents et, d'une manière générale, à contribuer, par sa présence dans les zones concernées, à améliorer la situation en matière de sécurité.

### MANDAT



La mission est chargée de veiller à la stabilisation, à la normalisation et à l'instauration d'un climat de confiance, ainsi que d'informer l'UE et de contribuer ainsi à l'élaboration d'une politique européenne et, partant, à l'engagement futur de l'UE dans la région.

Le mandat de l'EUMM s'étend à l'ensemble du territoire de la Géorgie, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, mais, à l'exception de quelques visites menées conjointement dans des cas spécifiques, les autorités de fait d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud ont jusqu'à présent refusé à la mission l'accès aux territoires se trouvant sous leur contrôle.

En coopération avec toutes les parties, la mission s'emploie actuellement surtout à prévenir tout nouveau conflit armé et à contribuer à sécuriser, pour la population locale, les zones jouxtant les lignes de démarcation administrative avec les régions sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. La mission entend contribuer à assurer la liberté de circulation des citoyens qui vivent à proximité des lignes de démarcation administrative avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, pour leur permettre de vaquer à leurs occupations quotidiennes sans crainte et sans entrave.

### MISE EN ŒUVRE DU MANDAT

L'ensemble des vingt-sept États membres de l'UE fournissent du personnel, des hommes comme des femmes, qu'ils soient civils, policiers ou militaires. Cette combinaison de compétences et d'expériences professionnelles s'est révélée essentielle pour aborder de manière équilibrée et efficace un environnement complexe.

La mission a son quartier général à Tbilissi et compte trois bureaux sur le terrain : à Mtskheta, à Gori et à Zugdidi.

Les observateurs présents dans chacun de ces bureaux sont répartis en trois équipes chargées des questions suivantes :

- instauration d'un climat de confiance dans les zones jouxtant les lignes de démarcation administrative avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud ;
- respect des protocoles d'accord conclus par la mission et les ministères géorgiens de la défense et de l'intérieur ;
- questions liées à la sécurité des personnes dans la gestion de conflits.

Le protocole d'accord conclu par l'EUMM et le ministère géorgien de l'intérieur en octobre 2008 instaure un certain degré de transparence (et impose des restrictions) en ce qui concerne le matériel utilisé et les activités menées par les forces de police géorgiennes dans les zones jouxtant les lignes de démarcation.

Le protocole d'accord signé par l'EUMM et le ministère géorgien de la défense en janvier 2009, et modifié en juillet 2010, limite le



positionnement par les forces armées géorgiennes de troupes et de matériel lourd dans les zones jouxtant les lignes de démarcation administrative. Par cet engagement unilatéral, le gouvernement géorgien contribue au respect du principe de non-recours à la force, conformément à l'accord en six points. Des mesures réciproques de la part de la Fédération de Russie contribueraient à renforcer encore la sécurité.

En vertu d'un accord conclu lors des discussions qui ont eu lieu à Genève en février 2009, des réunions se tiennent régulièrement entre les parties au conflit dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des incidents. Des représentants de l'EUMM, des Nations unies, de l'OSCE, de la Géorgie, de la Russie, de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ont ainsi eu l'occasion d'examiner et de résoudre des incidents et des problèmes particuliers. Ces réunions ont contribué à instaurer une plus grande confiance et à renforcer la coopération entre les parties. Le mécanisme précité s'accompagne d'un système de "téléphone rouge" sur les deux théâtres. Cette ligne directe s'est avérée très utile pour permettre aux participants de se faire rapidement une idée commune de la situation lors d'incidents spécifiques et elle a contribué à plusieurs reprises à atténuer les risques de tensions.

La mission observe également la normalisation de la situation à la suite du conflit de 2008, y compris, notamment, le rétablissement de l'État de droit dans les zones directement affectées par ce conflit et le retour à des conditions de vie normales pour les personnes déplacées (à la suite des conflits de 1991-1993 et de 2008) et pour les habitants des zones jouxtant les lignes de démarcation administrative avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

Grâce à sa forte présence sur le terrain, la mission a la capacité de collecter, en temps utile et de façon régulière, des informations sur la situation. Le cas échéant, ces informations sont transmises aux instances locales, nationales et internationales concernées qui sont responsables de l'assistance proprement dite.

## PRINCIPAUX DÉFIS

- Si les résultats obtenus en ce qui concerne le volet "stabilisation" du mandat de l'EUMM sont tangibles, des progrès importants doivent encore être accomplis en matière de mesures de confiance. La mission rappelle ainsi que lui donner accès également aux territoires d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie contribuerait à accroître la transparence, à clarifier les incidents qui ont déjà eu lieu et par là à réduire le risque de voir se produire de nouveaux incidents déstabilisateurs.
- L'accord en six points de 2008 et ses mesures d'exécution demeurent la base de la présence de l'EUMM sur le terrain et des efforts qu'elle déploie en faveur de la stabilisation de la situation. Il reste à mettre en œuvre le cinquième point de l'accord, le maintien par la Fédération de Russie de personnel et de matériel militaires en Ossétie du Sud et en Abkhazie constituant une violation des engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord.

## PROGRÈS



- À l'automne 2008, les craintes qu'une reprise des hostilités soit tout à fait possible étaient largement répandues. Aujourd'hui, bien que le conflit soit loin d'être résolu, ces craintes ont disparu. Il existe un plus grand sentiment de sécurité parmi les parties au conflit, de même qu'au sein de la population locale, et le processus de stabilisation est consolidé.
- Les deux protocoles d'accord conclus par l'EUMM et les ministères géorgiens de la défense et de l'intérieur ont largement accru la transparence dans la police et les forces armées géorgiennes, ce qui a contribué à la stabilisation
- Les réunions tenues dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des incidents ont donné des résultats, notamment en offrant la possibilité à tous les participants d'examiner la

situation et les incidents, de soulever les points de préoccupation concernant la sécurité générale et les conditions de vie de la population civile

- Les États membres de l'UE et d'autres acteurs considèrent que l'EUMM est un élément important pour assurer la sécurité et la stabilité dans les zones jouxtant les territoires de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud
- L'EUMM a établi de bons contacts opérationnels avec les forces de sécurité de la Fédération de Russie présentes sur les deux théâtres.